



Global Compact
Network France

Les 21 critères du niveau GC Advanced



ingenico
GROUP

Informations générales

1. Veuillez indiquer le titre de votre communication

Ingenico Group Communication on Progress 2018

2. La Communication sur le Progrès (COP) est sous le format suivant :

- Un document autonome
- Un document qui fait partie d'un rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise
- Un document qui fait partie d'un rapport financier annuel

3. Quelle est la période couverte par votre COP ?

01/01/2017 au 31/12/2017

4. Votre COP contient-elle une déclaration de soutien continu au Global Compact des Nations Unies et ses principes, de la part du Président-directeur général (du propriétaire ou du président dans le cas d'une petite entreprise) ?

- Oui
- Non

5. Votre COP contient-elle une description des politiques ou des actions mises en œuvre par votre société dans les domaines ci-dessous ?

Droits de l'Homme	Normes internationales du travail	Environnement	Lutte contre la corruption
<input checked="" type="checkbox"/> Oui			
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non

6. Votre COP contient-elle des indicateurs de mesure des résultats ?

- Oui
- Non

7. Comment votre organisation partage-t-elle sa COP avec ses parties prenantes ?

- A travers le site web de UN Global Compact
- La COP est facilement accessible à toutes les parties intéressées (par exemple via son site internet)
- La COP est distribuée activement à toutes les parties prenantes clés (ex : investisseurs, employés, clients, communauté locale, etc.)
- Options b) et c)

8. Comment l'exactitude et le périmètre des informations dans votre COP sont-ils évalués par un tiers crédible ?

- La COP décrit une action que l'entreprise **planifie** d'entreprendre afin d'évaluer en externe la crédibilité des informations de sa COP, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
 - *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès pour ce domaine.*
- Les informations sont passées en revue par de multiples parties prenantes (par exemple, les représentants de groupes prioritaires dans l'analyse de parties prenantes)
- Les informations sont passées en revue par un panel de pairs (par exemple, les membres de la même industrie, des concurrents, des leaders évalués, ou d'autres organisés par le Réseau Local du Global Compact).
- Les informations sont assurées par des assureurs indépendants (par exemple, cabinet analytique ou de conseil) utilisant leur propre méthodologie
- Les informations sont assurées par des assureurs indépendants (par exemple, cabinet analytique ou de conseil) utilisant des standards reconnus (par exemple, ISAE3000, AA1000AS, ou autre normes nationales ou spécifiques à une industrie)
- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes :

Cliquez ici pour entrer du texte.

9. Votre COP intègre-t-elle des hauts standards de transparence et divulgation suivants ?

- Appliquer les lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative)
- Être en conformité avec l'option «critères exhaustifs» du GRI G4
- Être en conformité avec l'option «critères essentiels» du GRI G4
- Appliquer des éléments du Cadre de référence international portant sur le reporting intégré
- Fournir des informations sur le profil et le contexte opérationnel de l'entreprise
 - *Statut juridique, structure du groupe et de propriété ; pays d'opération ; marchés servis (géographiques, secteurs, types de clients) ; marques/produits/services principaux ; Valeur économique directe et indirecte générée pour les parties prenantes.*

Cliquez ici pour entrer du texte.

10. Parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, lequel (lesquels) a (ont) été intégré(s) à votre COP ?

- [ODD 1](#) : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- [ODD 2](#) : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- [ODD 3](#) : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- [ODD 4](#) : Assurer l'accès équitable de tous à une éducation de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- [ODD 5](#) : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- [ODD 6](#) : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- [ODD 7](#) : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables
- [ODD 8](#) : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- [ODD 9](#) : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- [ODD 10](#) : Réduire les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre
- [ODD 11](#) : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- [ODD 12](#) : Établir des modes de consommation et de production durables
- [ODD 13](#) : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- [ODD 14](#) : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- [ODD 15](#) : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- [ODD 16](#) : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- [ODD 17](#) : Renforcer les moyens liés à la mise en œuvre et à la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable

11. Concernant les actions de votre entreprise pour faire avancer les Objectifs de Développement Durable (ODD), votre COP décrit :

- Les opportunités et responsabilités que représentent un ou plusieurs ODD pour votre entreprise
 - *Ex : nouvelles opportunités de croissance ; profils de risque ; amélioration de la confiance des parties prenantes ; renforcer l'acceptabilité de vos opérations ; réduction des risques de réputation, juridiques et d'autres risques pour l'entreprise ; anticipation des coûts et des obligations imposées par de futures législations.*
- Quelles sont les priorités de l'entreprise au regard d'un ou plusieurs ODD
 - *Mener une évaluation des impacts de vos activités sur les ODD dans la chaîne de valeur, que ces impacts soient positifs ou négatifs, réels ou potentiels, peut vous aider à définir les priorités de l'entreprise.*
- Les objectifs et indicateurs fixés par votre entreprise en lien avec un ou plusieurs ODD
 - *La définition d'objectifs spécifiques, mesurables et dans un délai déterminé contribue à favoriser des priorités partagées tout en étant un facteur de performance. Concrètement : définition du périmètre des objectifs et sélection des indicateurs clés de performance (ICP ou KPI) ; définition d'une référence et sélection du type d'objectifs ; fixation du niveau d'ambition ; annonce de l'engagement envers les ODD ; choix des indicateurs et collecte de données.*
- Les conséquences et impacts (attendus) de vos activités par rapport aux ODD
 - *Ex : Mise en place par une entreprise d'une école de formation s'adressant en priorité aux personnes sorties du système scolaire. L'entreprise peut mesurer le nombre de personnes formées, c'est le résultat. La conséquence est le taux de formation parmi la population locale. L'impact est alors la contribution de l'entreprise à la cible 4.3. de l'ODD 4 : « D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ».*
- Si les activités de l'entreprise en lien avec les ODD sont menées en collaboration avec d'autres parties prenantes
 - *Ex: Agences des Nations Unies, société civile, gouvernements, autres entreprises, etc.*
- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère (*expliquer dans le cadre dédié*).

Résumé de critères

Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations

Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur

Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'Homme

Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'Homme

Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des Droits de l'Homme

Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme

Politiques et procédures fiables concernant les Normes du travail

Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail

Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail

Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail

Politiques et procédures fiables concernant la Protection de l'environnement

Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement

Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement

Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement

Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption

Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption

Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies

Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU

Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie

Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique

Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective

Gouvernance et leadership de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction

Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance

Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes

Critères, bonnes pratiques et explication

Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations

Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise **planifie** d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

o Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

- Donner la responsabilité exécutive de la stratégie de développement durable aux fonctions pertinentes (achats, affaires publiques, ressources humaines, juridique etc.), en s'assurant qu'aucune fonction ne soit en conflit avec les engagements et des objectifs de développement durable.

In order to structure its overall approach in terms of CSR, Ingenico Group has put in place a dedicated department that coordinates the Group's main activities in the area. The latter relies on business experts comprising a multidisciplinary team called the CSR Core Team, which represents the main departments concerned by environmental, social, and societal topics. Together, they are responsible for driving the implementation of Ingenico Group's CSR strategy.

p.8

- Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie de développement durable.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

- Attribuer la responsabilité en matière de développement durable à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

- Concevoir une stratégie pour multiplier les synergies entre et parmi les domaines clés et pour gérer les compromis.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

- S'assurer que les différentes fonctions de l'entreprise se coordonnent étroitement pour maximiser la performance et éviter les impacts négatifs non désirés.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur

Ici, le terme « chaîne de valeur » se réfère aux partenaires professionnels en amont (dont fournisseurs et sous-traitants) et en aval (par exemple, transport des produits finis).

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

o Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Analyse attentive de chaque segment de la chaîne de valeur, en amont et aval, en dressant la cartographie des risques, opportunités et impacts.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels.

Ingenico Group is committed to further strengthening its supply chain processes. It has provided its suppliers with a number of tools, including a Supplier Quality Handbook and a Supplier Quality Agreement, which set out the Group's social and environmental requirements, and a CSR agreement that commits suppliers to socially responsible practices. This agreement has been designed to establish Ingenico Group's expectations vis-à-vis suppliers regarding labor and human rights, health and safety, environmental protection, ethics, and their internal organization with regard to these issues. It lays out the minimum requirements that all suppliers must meet when working with Ingenico Group. This agreement also requires suppliers to cascade the Group's requirements down their own supply chains.	p.9
--	-----

- Mettre en œuvre des mécanismes de surveillance et d'assurance (audits, contrôles) pour la conformité des pratiques dans la sphère d'influence de l'entreprise.

Ingenico Group ensures rigorous control over its two main suppliers' assembly plants and has dedicated teams of employees at the main sites. The Quality Department continuously audits the various component suppliers around the world. In 2017, a total of 64 audits were carried out. These audits, conducted when assessing potential new suppliers or launching new projects, provide opportunities to ensure supplier compliance with the principles of the CSR agreement.	p.9
---	-----

- Sensibilisation, formation et autres types de renforcement des compétences avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'Homme

Les critères et les meilleures pratiques dans la mise en œuvre des Droits de l'Homme ont été modifiés pour refléter les Principes directeurs sur les entreprises et les Droits de l'Homme : Mise en œuvre du cadre des Nations unies "Protéger, Réparer et Corriger" aussi bien que les Principes directeurs pour les Droits de l'Homme dans la COP.

Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'Homme

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme etc.).

- Les Principes directeurs suggèrent que cela doit inclure un engagement, par exemple de traiter le risque de causer ou contribuer à de graves violations des Droits de l'homme comme une question de conformité légale partout où la société opère.*

Ingenico Group is committed to ensuring that all its operations are conducted with honesty, integrity, and respect for human rights across the globe. It supports and respects the protection of internationally proclaimed human rights, such as the rights arising under ILO conventions. Ingenico Group has been a signatory of the Global Compact since 2015 and a member of its French network: Global Compact France.	p.9
---	-----

- Déclaration d'engagement intégrée ou séparée pour le respect et le soutien des droits de l'Homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise.

The Group's scrupulous ethical commitments are laid out in its Code of Ethics and Business Conduct, which is approved by the Chairman and Chief Executive Officer.	p.9
--	-----

- Déclaration d'engagement stipulant les attentes concernant les droits de l'Homme envers le personnel et autres parties prenantes directement liés aux opérations, produits ou services.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Déclaration d'engagement disponible publiquement, communiquée en interne et externe à tout le personnel, les partenaires professionnels ou autres parties prenantes.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des Droits de l'Homme

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus pour s'assurer que les droits de l'Homme internationaux sont respectés.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- « Due diligence » continue qui inclut l'évaluation des impacts réels et potentiels sur les droits de l'Homme.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Les Principes directeurs suggèrent que l'évaluation :

- *Inclut le risque d'impacts pour lesquels l'entreprise peut être impliquée par ses propres activités, ses relations professionnelles, le pays et/ou le secteur d'activité*
- *Implique la consultation significative avec des groupes potentiellement affectés et d'autres parties prenantes pertinentes pour évaluer des impacts réels et potentiels aussi bien que les risques*
- *Soit continue et évolutive, adaptée à la taille et la complexité, et inclut dans les systèmes de gestion des risques*

- Sensibilisation interne et formation sur les droits de l'Homme pour la direction et les employés.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Mécanismes de plainte au niveau opérationnel pour les parties prenantes potentiellement impactées par les activités de l'entreprise.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Attribution des responsabilités pour traiter efficacement les impacts sur les droits de l'Homme.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus de prise de décision en interne, budget et surveillance pour répondre efficacement aux impacts sur les droits de l'Homme.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus pour fournir ou coopérer dans la résolution d'impacts négatifs sur les droits de l'Homme que l'entreprise a causés ou auxquels elle a contribué.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus ou programmes pour soutenir les droits de l'Homme par : le cœur de métier ; investissement stratégique/philanthropique/social ; engagement public ; partenariats et/ou d'autres formes d'action collective.

Financial inclusion, defined as a series of arrangements to combat banking exclusion, is a key factor in societal integration. Financial inclusion, defined as a series of arrangements to combat banking exclusion, is a key factor in societal integration. Ingenico Group's payment solutions help make financial services more widely available	p.13
---	------

and affordable to the unbanked, supporting the shift from a cash-based environment to a cashless ecosystem. These solutions also promote the development of microbusinesses.	
--	--

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- o *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Système pour surveiller l'efficacité et la mise en œuvre des politiques de droits de l'Homme, avec des mesures quantitatives et qualitatives, y compris dans la chaîne logistique.**

To assess the CSR performance of these Tier 2 suppliers, Ingenico Group has developed an assessment questionnaire, which includes social, environmental, ethical, health and safety criteria. At December 31, 2017, 45 out of 108 suppliers had been assessed using the questionnaire.	p.9
--	-----

- Suivi des retours d'informations internes et externes incluant les parties prenantes affectées.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus pour gérer les incidents que l'entreprise a causé ou auxquels elle a contribué pour les parties prenantes internes et externes.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Mécanismes de plainte légitimes, accessibles, réguliers, équitables, transparents, compatibles avec la loi, sources d'apprentissage continu, basés sur l'engagement et le dialogue.**

All employees are encouraged to report any conduct which they feel is contrary to Ingenico Group's Code of Ethics. The Code states that employees will not be punished either directly or indirect for reporting issues in good faith and that Ingenico will not tolerate any kind of pressure or threats designed to prevent someone from exercising their right to report.	p.9
--	-----

- Résultats de l'intégration des principes relatifs aux droits de l'Homme.**

- o **Résultats du processus de « due diligence » :**
Indicateurs GRI suggérés (G4) : HR1 → Pourcentage et nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point. HR9 → Nombre total et pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'Homme ou d'évaluations des impacts
- o **Le reporting externe et formel d'opérations ou de contextes d'exploitation qui posent des risques d'impacts majeurs sur les droits de l'Homme.**

- **Divulgarion des principaux incidents impliquant l'entreprise**
- **Résultat des processus de réparation d'impacts négatifs sur les droits de l'Homme**
Indicateurs GRI suggérés (G4) : [HR12](#) → Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'Homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Politiques et procédures fiables concernant les Normes du travail

Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Référence aux conventions internationales pertinentes ([Conventions de l'OIT](#)) et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises.
- *Bien que les 10 principes du Global Compact soient basés sur des conventions internationales, les entreprises sont encouragées à faire référence directement à ces documents pour démontrer leur compréhension détaillée de la signification sous-jacente des principes du Global Compact.*

The Group's Code of Ethics and Business Conduct states that "everyone has a duty to ensure that the rights arising under International Labour Organization conventions, [including the prohibition on child labour and on forced or compulsory labour], are applied effectively. »	p.10
--	------

- Réflexion sur la pertinence des principes relatifs aux normes du travail pour l'entreprise.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Politique d'entreprise écrite pour respecter les droits du travail nationaux, respecter les standards internationaux dans les activités internationales, et engager le dialogue avec les représentants d'organisation d'employés (internationales, nationales ou sectorielles).

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Intégration de références aux principes contenus dans les normes internationales du travail dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels pertinents.

A range of due diligence measures to assess and manage any risks of Modern Slavery within the supply chain are implemented : [...] component suppliers are requested to sign the CSR Supplier Agreement to commit them to socially responsible practices including the prevention of involuntary labour and human trafficking, and cascade the Group's conditions down their own supply chains.	p.10
---	------

- Engagements spécifiques et politiques de Ressources Humaines alignés avec les priorités de développement national ou les priorités de travail décent dans les pays d'opération.

- *Exemples : Intégration de groupes vulnérables/discriminés dans la main-d'œuvre (ex : personnes atteintes de handicap, d'origine étrangère, atteintes du VIH/SIDA, âges, jeunes, femmes) Salaire égal pour travail égal ; contribution aux stratégies nationales pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants.*

Ingenico Group's Code of Ethics and Business Conduct states that discrimination on grounds of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual	p.10
--	------

orientation, marital status, disability or a conviction that has been pardoned will not be tolerated. Drawing a distinction between people on the basis of actual job requirements is not deemed to constitute discrimination. Discrimination and harassment against suppliers, consultants, customers and other persons with whom the Group has a business relationship is also prohibited.	
--	--

- Participation et leadership dans les efforts plus larges des organisations d'employeurs (niveau international et national) pour relever collectivement les défis concernant les normes du travail dans les pays d'opération, éventuellement dans une approche tripartite (entreprises, syndicats, gouvernements).

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Engagement structurel avec un syndicat international, éventuellement via un accord-cadre mondial.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- o Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès pour ce domaine.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Évaluations des risques et impacts concernant les normes du travail.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Mécanismes de dialogue avec les syndicats pour discuter régulièrement et vérifier les progrès de l'entreprise relatifs aux normes du travail.

Ingenico Group respects the principles, charters and laws relating to the freedom of association and staff representation, whether it involves direct representation or through trade unions. It promotes constructive dialog with employee representatives and unions, based on mutual respect, responsibility, and the keeping of commitments. A number of Group subsidiaries have active employee representative bodies, such as "works councils", which cover 33% of Ingenico Group's total workforce, or union representatives, which cover a total of 45% of the Group's workforce. Collective bargaining agreements have been implemented in France, Germany, Spain, Italy, Brazil, the Netherlands, and Sweden, representing 34% of the Group's workforce. In the main, these agreements cover employment conditions: working hours and profiles, paid leave and public holidays, the minimum wage, etc. Together, these collective bargaining agreements are investments that help to improve employees' working conditions and the Company's performance.	p.10
---	------

- Attribution des responsabilités relatives aux normes du travail dans l'organisation.

Suppliers have to acknowledge the Group's Code of Ethics and Business Conduct. The CSR Supplier Agreement commits component suppliers to socially responsible practices such as the prevention of involuntary labour. Component suppliers must sign the Supplier Quality Agreement.	Référence dans la COP
---	-----------------------

- Sensibilisation interne et formation sur les normes du travail pour les dirigeants et les employés.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Engagement actif avec les fournisseurs concernant les défis relatifs aux normes du travail.**

Suppliers must acknowledge the Group's Code of Ethics and Business Conduct. The CSR Supplier Agreement commits component suppliers to socially responsible practices such as the prevention	Cliquez ici pour entrer du texte.
---	-----------------------------------

- Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures (par exemple mécanismes de dénonciation) disponibles pour les employés afin de rapporter des préoccupations, faire des suggestions ou demander conseil, conçus pour et fonctionnant en accord avec les représentants des organisations de travailleurs.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès pour ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Dialogues avec les représentants des organisations de travailleurs pour vérifier régulièrement les progrès effectués et identifier conjointement les priorités pour l'avenir.

<p>Ingenico Group respects the principles, charters and laws relating to the freedom of association and staff representation, whether it involves direct representation or through trade unions. It promotes constructive dialog with employee representatives and unions, based on mutual respect, responsibility, and the keeping of commitments. A number of Group subsidiaries have active employee representative bodies, such as "works councils", which cover 33% of Ingenico Group's total workforce, or union representatives, which cover a total of 45% of the Group's workforce. Collective bargaining agreements have been implemented in France, Germany, Spain, Italy, Brazil, the Netherlands, and Sweden, representing 34% of the Group's workforce. In the main, these agreements cover employment conditions: working hours and profiles, paid leave and public holidays, the minimum wage, etc. Together, these collective bargaining agreements are investments that help to improve employees' working conditions and the Company's performance.</p>	p. 10
--	-------

- Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer les normes du travail des entreprises dans la chaîne logistique, en ligne avec les normes du travail internationales.

<p>Ingenico Group ensures rigorous control over its two main suppliers' assembly plants and has dedicated teams of employees at the main sites. The Quality Department continuously audits the various component suppliers around the world. In 2017, a total of 64 audits were carried out. These audits, conducted when assessing potential new suppliers or launching new projects, provide opportunities to ensure supplier compliance with the principles of the CSR agreement.</p>	p.9
--	-----

- Processus pour impliquer positivement les fournisseurs pour aborder les défis (approche de partenariat plutôt que corrective) par des systèmes pour améliorer les pratiques sur les lieux de travail.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs aux Normes du travail.

- *Divulgarion des principaux incidents impliquant l'entreprise, déclaration de l'entreprise selon laquelle aucun abus concernant les normes du travail dans l'année passée. Indicateurs GRI G4 suggérés : [G4-11](#) ; [G4-HR3](#) ; [G4-HR4](#) ; [G4-HR5](#) ; [G4-HR6](#)*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------



Politiques et procédures fiables concernant la Protection de l'environnement

Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- o *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres dispositifs internationaux (par exemple la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement).

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Réflexion sur la pertinence de la gestion durable de l'environnement pour l'entreprise.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Politique d'entreprise écrite sur la gestion durable de l'environnement.

The environmental policy defined by Ingenico Group SA is documented and signed by the Group's management. It is based upon four guiding principles: exemplary compliance with environmental regulation, considering environmental impact from the product design stage, implementing a responsible purchasing policy that incorporates environmental criteria, increasing environmental awareness among employees.	p.11
--	------

- Intégration de standards environnementaux minimums dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels pertinents.

Quality Handbook, quality contract (Supplier Quality Agreement) ; CSR Supplier Agreement; Code of Ethics and Business Conduct	Cliquez ici pour entrer du texte.
---	-----------------------------------

- Engagements spécifiques et objectifs pour des années déterminées.

Ingenico Group is keenly aware of the progression and impact of climate change across the globe and wanted to participate in the collective drive to keep global warming below two degrees Celsius between now and 2050. As result, it decided to set new targets for reducing its GHG emissions by 2020.	p.11
---	------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès pour ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Évaluations des risques et impacts environnementaux.**

To address potential environmental risks, the Group has developed an environmental management system which is certified to ISO 14001. Within this framework, Ingenico Group has established an environmental risk prevention policy. This policy includes an environmental regulation monitoring mechanism to help it anticipate changes in regulations that affect the way it does business.	p.11
---	------

- Évaluations de l'impact du cycle de vie des produits, assurant des politiques de gestion écologiques.**

Eco-design is a preventive approach that factors in environmental concerns right from the product design and development phase. It requires that consideration be paid to environmental requirements (regulations, customer expectations, Group policy, etc.) as well as to the products' environmental impacts (energy and raw materials consumption and waste production). Ingenico Group takes steps to reduce the environmental footprint of its terminals at each stage of their life cycle, from design to end-of-life. To this end, the Group has developed an eco-design process that aims in particular to reduce the consumption of resources and the production of waste. The process implemented by Ingenico Group is based on the "life cycle" approach to products, as shown in the following diagram.	p.12
--	------

- Attribution des responsabilités dans l'organisation.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés.**

The Group intends to improve environmental awareness among its employees by encouraging them to adopt environmentally friendly practices in their daily activities to reduce paper consumption, travel and energy consumption, and to promote waste sorting.	p.11
--	------

- Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures (par exemple mécanismes de dénonciation) pour rapporter des préoccupations ou demander conseil concernant les impacts environnementaux.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus pour gérer les incidents.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer la performance des entreprises de la chaîne logistique concernant les impacts environnementaux.

The supplier audits conducted by the Quality Department provide opportunities to ensure supplier compliance with the principles of the CSR agreement, including environmental standards.	p.11
--	------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs à l'environnement.

- *Divulguer les principaux incidents impliquant l'entreprise ou rapporter que votre entreprise n'a pas eu d'accident en matière d'environnement dans l'année écoulée satisfait cette bonne pratique. Indicateurs GRI G4 suggérés : [G4 - EN 1-3 ; 5 ; 7 ; 8 ; 10 ; 13 ; 15-16 ; 19-21 ; 27-28](#)*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

Les critères et bonnes pratiques pour la lutte contre la corruption ont été modifiés pour refléter le [Guide de reporting anti-corruption](#) (en anglais).

Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Soutien de la direction envers la lutte contre la corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Politique formelle et publique de tolérance-zéro pour la corruption.

Ingenico's interests must prevail in all circumstances. The Group must not be exposed to any kind of danger on the basis of a contract or commercial benefit. Accordingly, Employees are asked to be extremely vigilant when applying the following eight rules: <ul style="list-style-type: none"> • Strict prohibition on public and private bribery; • Relations with political parties; • Prevention of money laundering; • Prevention of fraud; • Prohibition on anti-competitive practices; • Employees must avoid any conflict between their interests as Employees and their obligations towards Ingenico; • Employees must refrain from disclosing any information that the Group deems to be confidential without appropriate permission; • Relations with shareholders and the financial markets. 	p.12
--	------

- Engagement de se conformer à toutes les lois relatives à la corruption, mise en place de procédures pour connaître la loi et surveiller ses évolutions.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Déclaration de soutien aux structures légales régionales et internationales pertinentes (par exemple la Convention des Nations Unies contre la corruption).

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Politiques détaillées pour les zones à hauts risques de corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Politique anti-corruption concernant les partenaires professionnels.

Code of Ethics and Business Conduct ; Supplier CSR Agreement ; Supplier Quality Agreement ; On top of the Code of Ethics and Business Conduct, the Supplier CSR Agreement and the Supplier Quality Agreement, Ingenico has set up an internal policy to check the integrity of its service providers, further strengthening the resources deployed to combat corruption fraud and any other illegal or unethical practices.	p.12
---	------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Référence
dans la COP

Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

o Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Réalisation d'évaluation des risques pour les potentielles zones de corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Procédures des Ressources Humaines qui soutiennent l'engagement ou la politique anti- corruption, incluant communication et formation pour tous les employés.

This Code and a Gift and Invitation Policy is delivered to all employees and made available to all Group's stakeholders In 2015, Ingenico Group launched a campaign to assess employees' knowledge of the Code, followed by training sessions in all the countries where this assessment did not reach the levels expected.	p.12
---	------

- Séparation des pouvoirs en interne pour assurer la cohérence avec l'engagement anti- corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Actions prises pour encourager les partenaires professionnels à prendre des engagements anti-corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Responsabilité de la direction pour mettre en œuvre les engagements et politiques anti- corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Canaux de communication (signaux d'alerte-*whistleblowing*) et mécanismes de suivi pour rapporter les préoccupations ou demander conseil.

If any Ingenico Group staff members or stakeholders wish to report any grievances or suspicions, the procedure to follow is clearly laid out in the Code of Ethics and Business Conduct, as are the details of the relevant members of staff to be contacted (whistleblowing procedure).	p.12
--	------

- Comptabilité interne et procédures d'audits concernant l'anti-corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus pour gérer les incidents.

If a breach of anti-corruption rules is identified: •a complaint will be systemically filed with the appropriate authorities; and •the Group will take appropriate action against the Employees responsible.	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Cas judiciaires publics concernant la corruption.

There were no public cases of corruption in 2017.	p.12
---	------

- Utilisation d'assurance externe indépendante pour les programmes anti-corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs à la lutte contre la corruption.

- *Résultats de l'évaluation de la corruption potentielle et des canaux de communication, résultats des procédures soutenant la procédure anti-corruption, rapporter que votre entreprise n'a eu aucun accident en matière de lutte contre la corruption ans l'année écoulée.*

Indicateurs GRI G4 suggérés : [G4-SO3](#) ; [G4-SO4](#) ; [G4-SO5](#)

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies

Les objectifs plus larges des Nations Unies se réfèrent à une gamme de problèmes globaux – basés sur les défis internationaux les plus capitaux et chroniques, incluant :

- Paix et Sécurité
- Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Droits de l'Homme
- Droits de l'enfant
- Égalité des sexes
- Santé
- Éducation
- Aide Humanitaire
- Migration
- Sécurité alimentaire
- Écosystèmes Durables et Biodiversité
- Maîtrise du et Adaptation au Changement Climatique
- Sécurité de l'eau et Assainissement
- Emploi et Conditions de travail décentes
- Anti-corruption

Pour une liste plus poussée des enjeux globaux, consultez www.business.un.org

Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise **planifie** d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- o *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents.**

As part of its commitment to sustainable development, Ingenico Group decided to integrate the UN Sustainable Development Goals ("SDGs") into its CSR strategy in order for it to be part of a global movement. The 17 SDGs, adopted in 2015 by the 193 member countries of the United Nations, in fact make up the "2030 Agenda for Sustainable Development". These goals call for action among governments and civil society, but also among businesses, which are crucial partners in this initiative. Ingenico Group has already integrated the majority of the SDGs into its operations. The Group contributes in particular to goals 8, 12, 13 and 16.	p.13
---	------

- Développement de produits, services et de modèles d'entreprises qui contribuent aux objectifs et thèmes des Nations Unies.**

Ingenico Group's payment solutions help make financial services more widely available and affordable to the unbanked, supporting the shift from a cash-based environment to a cashless ecosystem.	p.12-13
---	---------

- Adopter ou modifier les procédures opérationnelles pour maximiser la contribution aux objectifs et thèmes des Nations Unies.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------



Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise, en tant que partie intégrante de sa stratégie de développement durable.

Ingenico supports several initiatives that help charities to collect donations, by sharing its technical expertise and solutions.	p.15
---	------

- Coordonner ses efforts avec d'autres organisations et initiatives pour amplifier- et ne pas nier ou dupliquer- les efforts d'autres contributeurs.

Collaborations and partnerships with eMoney, Institut Curie, MicroDON, etc.	p.12-15
---	---------

- Assumer la responsabilité pour les effets intentionnels ou non des investissements, respecter les coutumes locales, traditions, religions et priorités des individus et des groupes des parties prenantes.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies.

By joining the UN Global Compact, Ingenico Group chose to formally set out its commitment to developing in line with internationally recognized ethical guidelines. Ingenico Group decided to integrate the UN SDGs into its CSR strategy and publicly disclosed about this engagement in the 2017 CSR Report and on its website.	p.9 & 13
---	----------

- Encourager les dirigeants d'entreprises à participer à des sommets, conférences et autres importantes interactions au sujet des politiques publiques en relation avec un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privés (entités des Nations Unies, Gouvernement, ONG ou autres) sur le cœur de métier, les investissements sociaux et/ ou «advocacy».

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Rejoindre des pairs de l'industrie, des entités des Nations Unies et/ou des parties prenantes sur des initiatives contribuant à la résolution des défis communs et des dilemmes au niveau local ou global, avec un accent sur les initiatives prolongeant l'impact positif de l'entreprise sur sa chaîne de valeur (cf. critère 2).

Global Compact France, Circular economy commitments (Afep Network)	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Gouvernance et leadership de la RSE

Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
 - *Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.*

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Le Président délivre un engagement public explicite, démontre un leadership personnel concernant le développement durable et l'engagement envers le Global Compact.

Public statement in the Code of Ethics and Business Conduct ; Public engagement signed in the CSR Policy and Environmental Policy, Statement of continued support for the UN Global Compact by the Chairman and CEO.	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Le Président promeut des initiatives améliorant la durabilité du secteur d'activité de l'entreprise et conduit le développement de standards pour l'industrie.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Le Président mène l'équipe de direction exécutive dans la conception de la stratégie de développement durable, définissant les buts et surveillant leur mise en œuvre.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Intégrer les critères de développement durable et les principes du Global Compact aux objectifs et programmes d'intéressement pour le PDG et l'équipe de direction.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

o Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Le Conseil d'administration (ou équivalent) assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance long terme de la RSE.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Le Conseil d'administration établit, où cela est possible, un Comité de suivi ou attribue la RSE à un membre du Conseil.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Le Conseil (ou le Comité), où cela est possible, approuve le reporting formel en matière de RSE (Communication sur le Progrès).

Validation of the Registration Document including the CSR Report by the Board. Presentation of the CSR strategy during the management review.	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

o Cette option est destinée aux entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre ce critère, mais divulguent d'une manière transparente leur plan de progrès dans ce domaine.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Responsabilité de l'entreprise publiquement reconnue pour ses impacts sur les parties prenantes internes et externes.

Aware of the importance of sustainable development issues and the growing expectations of its stakeholders in terms of corporate social responsibility, Ingenico Group has developed a CSR policy adapted to its business model and its environment, the aim of which is to generate inclusive and transparent growth, built around increasingly innovative and reliable payment services. Ingenico Group is committed to following the highest environmental, health, safety, labor conditions and social justice standards in its relationships with all its stakeholders and specifically through its supply chain management.	p.5
---	-----

- Définir les stratégies de développement durable, les objectifs et les politiques en consultation avec les parties prenantes clés.

o Consultation régulière des parties prenantes dans les domaines des droits de l'Homme, des Normes du travail, de l'environnement et de l'anti-corruption. Liste des groupes de parties prenantes impliqués par l'entreprise. Développer un processus d'identification des parties prenantes clés et divulguer les résultats des consultations.

The Group strives to develop regular and open dialogue with its stakeholders in order to foster collaborative innovation and meet the needs of the local markets, with a specific focus on solutions that can advance financial transparency and inclusion. A survey was prepared to consult the Group's main stakeholders directly on their expectations in terms of CSR in 2018 and to update this materiality matrix.	p.5-6
--	-------

- Consulter les parties prenantes concernant les dilemmes et défis de mise en œuvre et les inviter à prendre activement part à l'examen de la performance.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Établir des canaux de communication pour s'engager avec les salariés et autres parties prenantes pour entendre leurs idées, aborder leurs préoccupations et protéger «les plaignants».

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------